

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 14 mai 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents : M. Roberto Blondin, maire
 MME Nadine Lelièvre, conseillère
 MM. Patrick Lebreux, conseiller
 Jacques Desbois, conseiller
 Jeannot Couture, conseiller

Sont absents : MM. Roland Vallée, conseiller
 Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Luc Lambert, directeur général
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 41 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2019-05-065

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 9 avril 2019
- 4- Correspondance
- 5- Liste du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Liste des comptes fournisseurs
- 7- Conversion du réseau d'éclairage au Del – Route 132
- 8- Demande de modification du schéma de la MRC concernant les types de constructions prohibés
- 9- Centre d'action bénévole Gascons-Percé Inc. – Programme PAIR Plus
- 10- CISSS Gaspésie – Quote-part pour le transport de Centre de jour
- 11- Bal des finissants (es) édition 2019 – Demande d'une bourse
- 12- Autres sujets : Marche de la famille – École Sainte-Thérèse-de-Gaspé
 Rue Alex-Marc-Antoine – Balise mobile
 Camionnette
 Autorisation de réparer une fuite sur la route 132 – Devant les bassins d'assainissement
 Parc bioalimentaire marin – Dépôt de la demande du projet dans le fonds des pêches du Québec
- 13- Période de questions
- 14- Clôture de la session

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2019-05-066

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2019

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 9 avril 2019 tel que rédigé.

2019-05-067

CORRESPONDANCE

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois d'avril 2019.

2019-05-068

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois d'avril 2019. En y ajoutant la facture suivante : René Desbois 841.84\$

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois d'avril 2019.

2019-05-069

CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE AU DEL – ROUTE 132

Ce sujet est remis à une séance ultérieure.

2019-05-070

DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ CONCERNANT LES TYPES DE CONSTRUCTIONS PROHIBÉS

CONSIDÉRANT QUE toutes les Municipalités de la MRC du Rocher-Percé ont décidé d'appliquer les dispositions relatives aux types de constructions prohibés concernant les conteneurs et autres;

CONSIDÉRANT QUE le schéma permet l'utilisation de conteneurs dans les zones industrielles situées au nord de la route 132, si les conteneurs ne sont pas visibles de la route 132 ;

CONSIDÉRANT QUE dans notre municipalité, il y a deux industriels qui transforment des produits marins. L'un est situé au nord de la route 132 et l'autre au sud de la route 132;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Rocher-Percé, par souci d'équité envers nos industriels, de modifier le schéma afin de permettre l'utilisation de conteneurs du côté sud de la route 132 conditionnellement à ce qu'ils ne soient pas visibles de la route 132.

2019-05-071

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE GASCONS-PERCÉ INC. – PROGRAMME PAIR PLUS

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de participer au programme P.A.I.R. Plus du centre d'action bénévole Gascons-Percé Inc. au montant de 144.50 \$.

2019-05-072

CISSS GASPÉSIE – QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT DE CENTRE DE JOUR

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de payer la quote-part 2019 du centre de jour fixée à 1 210 \$.

2019-05-073

BAL DES FINISSANTS (ES) EDITION 2019 – DEMANDE D'UNE BOURSE

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal donne une bourse de 200 \$ à un étudiant (e) de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé à l'occasion du bal des finissants 2019 de l'école secondaire du Littoral.

2019-05-074

AUTORISATION D'UNE MARCHÉ DANS LA RUE DU VILLAGE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA FAMILLE

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise les représentants de l'école Bon Pasteur de Sainte-Thérèse-de-Gaspé à emprunter la rue du Village pour l'activité de la marche en famille qui se tiendra dans la semaine du 13 au 21 mai 2018.

QUE le conseil municipal accepte de payer le dîner pour cette activité au montant de plus ou moins 500 \$.

QUE le conseil municipal donne un montant de 50 \$ qui sera réparti en 5 tirages de 10 \$.

2019-05-075

RUE ALEX-MARC-ANTOINE – BALISE MOBILE

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une balise mobile pour être installer sur la rue Alex-Marc-Antoine.

2019-05-076

ACHAT CAMIONNETTE

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QU'à la suite du résultat de l'inspection de la camionnette de M. Michel Cyr, le conseil municipal entérine la décision de ne pas acheter cette camionnette.

QUE le conseil municipal mandate le directeur général pour rechercher une camionnette d'une valeur de plus ou moins 20 000 \$.

2019-05-077

AUTORISATION DE RÉPARER LA FUITE D'EAU DEVANT LES BASSINS D'ASSAINISSEMENT

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la réparation de la fuite d'eau devant les bassins d'assainissement. Les coûts à date sont d'environ 15 500 \$.

QUE l'évaluation des coûts de réparation de la fuite est estimée à plus de 20 000 \$. Le montant nécessaire pour payer cette réparation sera pris à même les postes budgétaires suivants ; 19 000 \$ dans le 02 412 00 443, 2 000 \$ dans le 02 413 00 523 et l'excédent sera pris à même le surplus.

2019-05-078

PARC BIOALIMENTAIRE MARIN – DÉPÔT DU PROJET DANS LE FONDS DES PÊCHES DU QUÉBEC

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à déposer le projet de parc bioalimentaire marin dans le Fonds des pêches du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 : 04 heures et elle s'est terminée à 20 : 15 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2019-05-079

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 16 heures.

Roberto Blondin, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »